

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004  
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)  
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain  
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie  
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max  
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique  
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia  
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André  
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette  
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)  
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Renouvellement de l'autorisation de recourir**  
☐ **à deux agents contractuels sur des emplois d'agents de communication**  
**Tramway**  
☐ **à la Direction de la Communication**  
☐ **Décision - Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations 2003/0210 du 28 mars 2003 et 2003/0292 du 29 avril 2003, le conseil de communauté a donné, respectivement, son autorisation de recourir à des agents contractuels de catégorie C sur l'emploi d'agents de communication « Tramway » pour accompagner la réalisation des chantiers de ce projet puis à un agent contractuel de catégorie A pour le poste d'adjoint au responsable des problématiques liées à l'inauguration et au lancement de ce nouveau réseau.

Deux de ces contrats arrivent à expiration le 30 avril 2004.

A l'approche de l'échéance, un appel à candidatures est largement diffusé. Si aucun fonctionnaire n'est sélectionné à l'issue de cette période et compte tenu du caractère temporaire des opérations et de la formation spécifique de ces postes, l'administration envisagerait de recourir, de nouveau, d'une part à un agent non titulaire de catégorie C et d'autre part à un agent de catégorie A sur le fondement de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Compte tenu de l'ampleur des travaux du Tramway, du décalage de livraison des lignes et par voie de conséquence des chantiers annexes, il est nécessaire de prolonger à titre exceptionnel le dispositif déjà mis en œuvre afin, d'une part de privilégier la proximité, l'information et le contact direct avec les usagers et d'autre part gérer au mieux l'inauguration et le lancement de ce nouveau réseau de transports en commun.

La mission de l'agent affecté au poste d'agent de communication (catégorie C) consiste à être :

- l'interlocuteur permanent des riverains ;
- et un relais d'information entre le terrain, les services, les entreprises et les communes concernées par la mise en place du Tramway.

La mission de l'agent affecté au poste d'adjoint au responsable des problématiques liées à la mise en œuvre de l'inauguration et au lancement du réseau (catégorie A) consiste à :

- participer à la rédaction du ou des marchés d'appel d'offres et à la procédure déterminant le titulaire du ou des marchés relatifs à la mise en œuvre de l'évènement inaugural ;
- participer à la cellule de maîtrise d'ouvrage de l'inauguration notamment par la participation aux réunions de préparation et le suivi des relations avec les titulaires du ou des marchés ;
- organiser et animer une partie des réunions d'information et de travail avec l'ensemble des institutions, sociétés et associations concernées par cet évènement (27 mairies, entreprises travaillant sur le projet de tramway, chambres consulaires ...) ; la réussite de l'inauguration nécessite d'informer et d'impliquer l'ensemble des acteurs – notamment dans les communes – et d'enrichir le projet de leurs remarques et ou suggestions pour réussir l'évènement à l'échelle de l'agglomération ;
- intervenir dans la conception et la réalisation des outils d'information développés autour de l'inauguration (numéro spécial du journal 1,2 Tram, amélioration de l'espace d'accueil...)

La durée de ces contrats serait de trois mois : du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2004, renouvelables une seule fois à titre exceptionnel.

La rémunération brute mensuelle de l'agent de catégorie C serait déterminée sur la base du SMIC, à laquelle il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 euros au titre des primes semestrielles, calculée au prorata du nombre de mois de présence.

La rémunération brute mensuelle de l'agent de catégorie A serait de 2193,69 euros toutes primes incluses.

L'imputation des frais correspondants soit la somme de 28607 euros sera effectuée sur le budget principal de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Chapitre 012 – Compte 64131 – Fonction 0230 (traitement et charges patronales comprises).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies relatives à l'emploi de deux agents au sein de la Direction de la Communication, lesquels pourraient le cas échéant être pourvus par des agents contractuels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. BERNARD SEUROT

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
13 MAI 2004**



